



BELLES HISTOIRES

# UNE CHARTE POUR LE FAUCON CRÉCERELLETTE



## LE + PROJET

La charte Natura 2000 fédère les communes autour de la préservation d'une espèce emblématique. Un comité de suivi de l'espèce réunissant annuellement les communes signataires a été créé. Il sera l'occasion de présenter les suivis annuels réalisés par la LPO et de discuter de l'intégration de l'espèce dans les projets des communes.

Le Faucon crécerellette est l'espèce la plus emblématique du site Natura 2000 « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » animé par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) ; les cinq communes du site abritant à elles-seules, un quart de sa population française.

Petit rapace principalement insectivore, il a la particularité de nicher sous les tuiles et dans les infractuosités des vieux bâtiments.



## REPÈRES

Hérault  
5 communes

5 500 ha

## CONTACT



Lucie Donadille  
Animatrice Natura 2000  
l.donadille@smbt.fr  
04 67 74 61 60

## PARTENAIRES



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

En 2020, la commune de Montagnac, la LPO (opérateur local du Plan National d'Actions) et le SMBT ont réfléchi collectivement à une charte Natura 2000 de type milieu « vieux bâti » dédiée à la préservation de l'espèce.

Début 2024, à l'occasion du comité de pilotage du site, les communes de Saint-Pargoire, Saint-Pons-de-Mauchiens et Villeveyrac ont signé la charte et ont ainsi rejoint Montagnac engagée depuis 2021.

La charte « toiture » concerne :

- la préservation des sites de nidification (toitures) et l'évitement des dérangements en période sensible dans les bâtiments communaux (vigilance lors des projets de rénovation et travaux),
- la mise en place d'aménagements adaptés en cas de travaux sur toitures (maintien des ouvertures, nichoirs),
- le maintien des sites de dortoirs postnuptiaux (pins),
- le renforcement du lien avec les ornithologues en charge du suivi de l'espèce,
- la valorisation de l'engagement de la commune en faveur du Faucon crécerellette auprès de ses administrés.

Pour Michel Garcia, Vice-président du SMBT et Président du Comité de pilotage du Natura 2000 :

« La charte Natura 2000 est un outil crucial permettant à nos collectivités de s'engager volontairement dans la protection de notre environnement. En rejoignant Montagnac dans cette démarche, ce sont trois communes de plus qui vont participer à la préservation des habitats du Faucon crécerellette, notamment dans le vieux bâti de nos villages. »



COMMUNICATION

ANCRAGE TERRITORIAL

GESTION